



Donation au dernier vivant avant 2002 ?

Par **LENEZENLAIR**, le **25/08/2018** à **11:45**

Bonjour

Mon père ayant fait une donation au dernier vivant à ma belle mère avant 2002, j'aimerais connaître quelles étaient les règles à cette époque et si elles sont toujours valables malgré les nouvelles lois sans qu'il y ait eu de changements apportés par mon père après 2002.

Au décès de mon père, à quoi avait elle droit ? et que pouvait elle transmettre de ce droit à un héritier après sa mort ?

Merci d'avance

Par **Visiteur**, le **25/08/2018** à **12:10**

Bonjour,

Rien n'a changé, sauf le régime légal des droits du conjoint survivant.

La donation au dernier vivant conserve ses caractéristiques et est utile SURTOUT lorsqu'il y a eu remariage...

En gros, elle a droit à une part en pleine propriété, une autre en usufruit ou la totalité en usufruit, mais cela dépend aussi du nombre d'enfant ???